

Exploitations avec bovins viande Indicateurs technico-économiques Race Charolaise



RESEAUX
D'ELEVAGE
CHAROLAIS



CHAMBRES
D'AGRICULTURE
03-18-21-36-37
41-42-58-71
CAIAC 89-EDE 63



Ce document rassemble les points de repères et les grilles d'appréciation des indicateurs technico-économiques bovins viande (race charolaise) adaptés à la campagne 2008.



SOMMAIRE

	Page
☐ <i>Avant-propos</i>	1
☐ <i>Comment affecter les aides</i>	2
☐ <i>Indemnités compensatoires de handicaps naturels</i>	3
☐ <i>Prix par catégories animales</i>	4 à 5
☐ <i>Prix du kg vif par type d'atelier bovin</i>	7
☐ <i>Coût de concentré</i>	8 à 9
☐ <i>Production autonome</i>	11
☐ <i>Valeur d'inventaire</i>	12 à 13
☐ <i>Points de repères économiques de l'atelier bovin</i>	15
☐ <i>Annexes</i>	17 à 29
• <i>Production viande vive/UGB</i>	
• <i>Critères de reproduction</i>	
• <i>Atelier d'engraissement</i>	
• <i>Surface fourragère</i>	
• <i>Situation économique : éléments d'alerte</i>	
• <i>UGB "techniques" et "PHAE" par vêlage</i>	

Avant-propos

Ce document rassemble les points de repères et les grilles d'appréciation des indicateurs technico-économiques bovins viande (race charolaise) adaptés à la campagne 2008.

Différentes aides dans les exploitations avec bovins viande

I - Comment affecter les aides

Le tableau ci-après résume les affectations des principales aides (PAC et autres) concernant les exploitations avec bovins viande.

Aides animales		Aides aux surfaces		Aides Générales
Bovins viande	Ovins	SFP	Cultures	
<ul style="list-style-type: none"> • PMTVA • Prime à l'abattage • Aides bovines conjoncturelles 	<ul style="list-style-type: none"> • PBC • Prime spéciale • Aides conjoncturelles 	<ul style="list-style-type: none"> • PHAE • Prime maïs ensilage 	<ul style="list-style-type: none"> • Prime céréales et oléo-protéagineux 	<ul style="list-style-type: none"> • Indemnité de zone défavorisée (ISM, ICH, ...) • Aides conjoncturelles non affectables (remise frais financiers, ...)

II - Montant des aides PAC en 2008

Ces différentes aides doivent être comptabilisées au titre de l'exercice 2008. Dans l'élaboration du produit brut, il s'agira de prendre en compte le montant des aides liées à l'exercice 2008 (même si l'éleveur n'a pas perçu la totalité du montant sur l'exercice). Les montants tiennent compte des stabilisateurs budgétaires et du taux de modulation (5 %).

Année 2008 - Montant des aides PAC et conventions de calcul

		Montant	Conventions pour le calcul des aides 2008
BOVINS VIANDE	• Prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes	238,08 €/VA jusqu'à 40 213,93 €/VA au-delà de 40	Prendre en compte le nombre de références PMTVA y compris les droits temporaires pour la campagne 2008.
	• Prime à l'abattage - mâle (jeune bovin, bœuf, taureau) - vache - génisse	28,07 €/tête	
OVINS	• PBC • PS	9,98 € 3,33 €	Montant perçu sur l'année 2008. (Les zones de plaine ne bénéficient pas de la prime supplémentaire).
SURFACES	• PHAE	Entre 60 et 76 €/ha primé et avec plafond de l'ordre de 7600 €*	Montant perçu sur l'année 2008.
	• Prime cultures y compris maïs ensilage	Variable selon départements ou régions	Montant perçu sur l'année 2008 (à répartir entre SFP et cultures). L'obligation de jachère a été suspendue en 2008.
AIDES DECOUPLEES	• DPU (Droits à paiement unique)	Il s'agit de droits qui sont personnalisés à chaque exploitation et qui ont été calculés selon les éléments déclaratifs effectués par chaque agriculteur sur la période 2000-2002.	Mis en place à compter du 1 ^{er} janvier 2006, la nouvelle réforme de la PAC instaure les DPU.

* selon les départements

III - Indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN)

Pour les éleveurs d'ovins, bovins, caprins et équidés, les indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN) sont depuis 2001 attribuées sur la base d'un montant par hectare de surface fourragère. Un maximum de 50 hectares de surfaces fourragères (y compris maïs ensilage et céréales autoconsommées par les animaux) est primé. Une majoration de 10 % sur les montants par hectare est appliquée sur les 25 premiers hectares.

Cette aide est attribuée sous réserve de pratiques compatibles avec les exigences de la protection de l'environnement définies par un seuil et un plafond de chargement.

Une plage optimale de chargement est fixée par zone défavorisée qui correspond à la meilleure utilisation du potentiel fourrager des zones concernées (souvent comprise entre 0,8 et 1,6). Dans ce cas, le montant à l'hectare est au taux plein. Pour les chargements situés en dehors de la plage optimale, les montants à l'hectare sont minorés.

Montants nationaux de référence par hectare de surface fourragère ⁽¹⁾						
Campagne 2008						
Zone	Montagne		Piémont		Défavorisée simple	
	sèche	hors sèche	sèche	hors sèche	sèche	hors sèche
1 à 25 Ha	201,30 €	149,60 €	97,90 €	60,50 €	88,00 €	53,90 €
26 à 50 Ha	182,00 €	136,00 €	89,00 €	55,00 €	80,00 €	49,00 €

⁽¹⁾ montants de référence qui peuvent être adaptés au niveau départemental

Prix moyen de référence retenu en 2008¹ en €

Catégories	Poids ²	Prix du kg (€)	Tendance en % 2008-2007
Jeunes Broutards	330 (v)	2,34	- 6
Broutards fin été-automne	400 (v)	2,31	- 5
Broutards 1 ^{er} trimestre	430 (v)	2,18	- 4
Taurillons maigres			
mai à juillet	450 (v)	2,33	+ 7
août à octobre	450 (v)	2,30	+ 7
Jeunes bovins légers (ou semi-finis)	600 (v)	2,10	+ 7
Jeunes bovins :			
- ventes janvier à mars	420 (c)	3,23	+ 2
- ventes avril à juin	420 (c)	3,10	+ 9
- ventes juillet à décembre	420 (c)	3,24	+ 8
Bœufs finis à l'herbe (30 mois)	460 (c)	3,40	+ 5
Bœufs finis à l'auge (36 mois)	460 (c)	3,43	+ 4
Bœufs finis à l'herbe 30 mois label	470 (c)	3,76	+ 4
Bœufs finis à l'auge 36 mois label	470 (c)	3,66	+ 4
Broutardes vendues avant l'hivernage	280 (v)	2,26	- 5
Broutardes vendues en cours d'hivernage	350 (v)	2,18	- 4
Génisses maigres vendues après remise à l'herbe	420 (v)	2,12	- 1
Génisses maigres type "2 ans"	480 (v)	2,00	- 5
Génisses finies à 30 mois (mai-novembre)	380 (c)	3,51	- 1
Génisses finies à 36 mois (début année-fin d'année)	390 (c)	3,54	+
Génisses finies à 30 mois label (mai-novembre)	420 (c)	4,00	+ 1
Génisses finies à 36 mois label (début année-fin d'année)	430 (c)	4,01	+ 2
Vaches maigres :			
- ventes janvier à mars		1047	- 4
- ventes mai à octobre	660 (v)	1076	+ 2
- ventes novembre à décembre		975	- 9
Vaches finies :			
- ventes janvier à mars	420 - 430	3,12	+ 2
- ventes d'avril à juin	420 - 430	3,21	+ 6
- ventes de juillet à décembre	420 - 430	3,17	=
Vaches finies label (moyenne sur l'année)	430 - 440 (c)	3,45	+ 4

⁽¹⁾ Synthèse réalisée à partir des prix payés aux producteurs. Réseaux d'élevage (03, 18, 21, 36, 37, 42, 58, 63, 71, 89) et données commerciales d'Actis Bovins, ELVEA71, ELVEA 21-89, Bourgogne Elevage, Capbc, Ccbe, Charolais Horizon, Cialyn, Covido-Bovicoop, Gecsel, Cadran Châteaumeillant SA, Sicaba, Sicaforme, Sicagémac, Sicagieb et Socaviac disponibles, soit plus de 450 000 ventes de race charolaise.

⁽²⁾ indicatif

(v) kg vif (c) kg carc.

Indicateurs de prix en € selon les catégories d'animaux

Prix/kg vif, prix/kg carcasse ou à l'unité selon les catégories d'animaux (année 2008)

LOT D'ANIMAUX ¹	MAITRISE	EN COURS DE MAITRISE	NON MAITRISE	POIDS INDICATIF
Jeunes broutards	> 2,26	2,03 – 2,26	< 2,03	300 à 340
Broutards fin été-automne	> 2,23	2,00 – 2,23	< 2,00	400 à 450
Broutards 1 ^{er} trimestre	> 2,10	1,87 – 2,10	< 1,87	380 à 430
Taurillons maigres	> 2,25	2,02 – 2,25	< 2,02	450 à 480
Jeunes bovins légers (ou semi-finis) ²	> 2,02	1,79 – 2,02	< 1,79	550 à 650
Jeunes bovins :				
- ventes janvier à avril	> 3,15	2,92 – 3,15	< 2,92	400 à 430
- ventes mai à octobre	> 3,02	2,79 – 3,02	< 2,79	
- ventes novembre à décembre	> 3,16	2,93 – 3,16	< 2,93	
Bœufs finis à l'herbe (30 mois)	> 3,32	3,09 – 3,32	< 3,09	> 400
Bœufs finis à l'auge (36 mois)	> 3,35	3,12 – 3,35	< 3,12	> 420
Bœufs finis à l'herbe 30 mois label	> 3,68	3,45 – 3,68	< 3,45	
Bœufs finis à l'auge 36 mois label	> 3,58	3,35 – 3,58	< 3,35	
Broutardes vendues avant l'hivernage	> 2,18	1,95 – 2,18	< 1,95	350 à 300
Broutardes vendues en cours d'hivernage	> 2,10	1,87 – 2,10	< 1,87	280 à 350
Génisses maigres vendues après remise à l'herbe	> 2,04	1,81 – 2,04	< 1,81	400 à 470
Génisses maigres type "2 ans"	> 1,92	1,69 – 1,92	< 1,69	> 480
Génisses finies à 30 mois (mai-novembre)	> 3,43	3,20 – 3,43	< 3,20	> 370
Génisses finies à 36 mois	> 3,46	3,23 – 3,46	< 3,23	> 380
Génisses finies à 30 mois label (mai-novembre)	> 3,92	3,69 – 3,92	< 3,69	> 380
Génisses finies à 36 mois label	> 3,93	3,70 – 3,93	< 3,70	> 390
Vaches maigres :				660 kg
- ventes janvier à mars	> 997	877 - 997	< 877	
- ventes mai à octobre	> 1026	906 – 1026	< 906	
- ventes novembre à décembre	> 925	805 – 925	< 805	410 – 430 kg
Vaches finies :				
- ventes janvier à mars	> 3,04	2,81 – 3,04	< 2,81	
- ventes d'avril à juin	> 3,13	2,90 – 3,13	< 2,90	
- ventes de juillet à décembre	> 3,09	2,86 – 3,09	< 2,86	
Vaches finies label (moyenne sur l'année)	> 3,37	3,14 – 3,37	< 3,14	430 – 440 kg

¹ Les valeurs indiquées ci-dessus sont des valeurs moyennes. Elles sont à moduler selon la conformation des cheptels et/ou la zone de $\pm 0,08$ €/kg de carcasse et $\pm 0,05$ €/kg de poids vif.

² Prix au kg vif

Commercial (conjoncture 2008)

Prix du kg vif vendu en €(tous animaux confondus).

ATELIER "Mâles"	MAITRISE		EN COURS DE MAITRISE		NON MAITRISE	
	Femelles maigres	Femelles grasses	Femelles maigres	Femelles grasses	Femelle maigres	Femelles grasses
Jeunes broutards ³	> 2,03	> 2,04	1,88 – 2,03	1,89 – 2,04	< 1,88	< 1,89
Broutards repoussés ³						
- ventes début d'année	> 1,94	> 1,95	1,79 – 1,94	1,80 – 1,95	< 1,79	< 1,80
- ventes fin d'année	> 1,87	> 1,88	1,72 – 1,87	1,73 – 1,88	< 1,72	< 1,73
Broutards repoussés et taurillons maigres ³	> 1,99	> 2,00	1,84 – 1,99	1,85 – 2,00	< 1,84	< 1,85
Taurillons maigres ³	> 2,02	> 2,03	1,87 – 2,02	1,88 – 2,03	< 1,87	< 1,88
Jeunes bovins 16-18 mois : (sans achat)	> 1,87		1,72 – 1,87		< 1,72	
Jeunes bovins 22-23 mois						
- ventes JB début d'année	> 1,84		1,69 – 1,84		< 1,69	
- ventes JB fin d'année	> 1,86		1,71 – 1,86		< 1,71	
Jeunes bovins et bœufs finis						
- ventes JB début d'année	> 1,86		1,71 – 1,86		< 1,71	
- ventes JB fin d'année	> 1,88		1,73 – 1,86		< 1,73	
Bœufs finis et mâles maigres	> 1,97		1,82 – 1,97		< 1,82	

³ avec poids des animaux mâles maigres vendus exprimés en kg vifs payables. Cet indicateur est à minorer de 0,03 €si le poids des animaux mâles maigres vendus est exprimé en kg bruts.

Coût de concentré/kg vif produit avec rations classiques ⁽¹⁾ (€/kg)

ATELIER	MAITRISE		EN COURS DE MAITRISE		NON MAITRISE	
	Femelles maigres	Femelles grasses	Femelles maigres	Femelles grasses	Femelles maigres	Femelles grasses
Jeunes broutards	0,36 à 0,48	0,41 à 0,55	< 0,56 > 0,48	< 0,63 > 0,55	> 0,56 < 0,36	> 0,63 < 0,41
Broutards (vendus fin d'été-automne)	0,32 à 0,41	0,40 à 0,49	< 0,49 > 0,41	< 0,57 > 0,49	> 0,49 < 0,32	> 0,57 < 0,40
Broutards (vendus au 1 ^{er} trimestre)	0,36 à 0,45	0,40 à 0,49	< 0,53 > 0,45	< 0,57 > 0,49	> 0,53 < 0,36	> 0,57 < 0,40
Broutards (vendus au 1 ^{er} trimestre) et taurillons maigres	0,33 à 0,46	0,39 à 0,51	< 0,54 > 0,46	< 0,59 > 0,51	> 0,54 < 0,33	> 0,59 < 0,39
Taurillons maigres	0,21 à 0,31	0,30 à 0,38	< 0,39 > 0,31	< 0,46 > 0,38	> 0,39 < 0,21	> 0,46 < 0,30
Bœufs finis et mâles maigres	0,40 à 0,55		< 0,63 > 0,55		> 0,63 < 0,40	
Jeunes bovins 16-18 mois : sans achat	0,49 à 0,58		0,58 à 0,66		> 0,66 < 0,49	
Jeunes bovins 22-23 mois	0,41 à 0,49		0,49 à 0,57		> 0,57 < 0,41	
Jeunes bovins et bœufs finis	0,45 à 0,53		0,53 à 0,61		> 0,61 < 0,45	

(1) Repères à adapter selon les situations décrites ci-dessous :

- Production de broutards repoussés et jeunes bovins :

- rations avec maïs-ensilage de qualité à volonté, minorer le coût de concentré de 0,07 €/kg de viande.

Coût de concentré/kg vif produit avec rations fortement complémentées (€/kg)

ATELIER	MAITRISE		EN COURS DE MAITRISE		NON MAITRISE	
	Femelles maigres	Femelles grasses	Femelles maigres	Femelles grasses	Femelles maigres	Femelles grasses
Jeunes broutards	0,41 à 0,53	0,46 à 0,60	< 0,61 > 0,53	< 0,68 > 0,60	> 0,61 < 0,41	> 0,68 < 0,46
Broutards (vendus fin d'été – automne)	0,37 à 0,46	0,45 à 0,54	< 0,54 > 0,46	< 0,62 > 0,54	> 0,54 < 0,37	> 0,62 < 0,45
Broutards (vendus au 1 ^{er} trimestre)	0,41 à 0,50	0,45 à 0,54	< 0,58 > 0,50	< 0,62 > 0,54	> 0,58 < 0,41	> 0,62 < 0,45
Broutards (vendus au 1 ^{er} trimestre) et taurillons maigres	0,38 à 0,51	0,44 à 0,56	< 0,59 > 0,51	< 0,64 > 0,56	> 0,59 < 0,38	> 0,64 < 0,44
Taurillons maigres	0,26 à 0,36	0,35 à 0,43	< 0,44 > 0,36	< 0,51 > 0,43	> 0,44 < 0,26	> 0,51 < 0,35
Bœufs finis et mâles maigres	0,45 à 0,60		< 0,68 > 0,60		> 0,68 < 0,45	
Jeunes bovins 16-18 mois : sans achat	0,55 à 0,64		0,64 à 0,72		> 0,72 < 0,55	
Jeunes bovins 22-23 mois	0,46 à 0,54		0,54 à 0,62		> 0,62 < 0,46	
Jeunes bovins et bœufs finis	0,50 à 0,58		0,58 à 0,66		> 0,66 < 0,50	

Production autonome ⁽¹⁾

- production autonome/production brute en %,
- production autonome/UGB en kg ().

Conjoncture 2007

Profil de vente	MAITRISE	EN COURS DE MAITRISE	NON MAITRISE
	Femelles grasses ou maigres	Femelles grasses ou maigres	Femelles grasses ou maigres
Jeunes broutards	> 79 (> 245)	75 à 79 (220 à 245)	< 75 (< 220)
Broutards (vendus fin été-automne)	> 78 (> 245)	74 à 78 (220 à 245)	< 74 (< 220)
Broutards (vendus au 1 ^{er} trimestre)	> 79 (> 250)	75 à 79 (225 à 250)	< 75 (< 225)
Broutards (vendus au 1 ^{er} trimestre) et taurillons maigres	> 79 (> 250)	75 à 79 (225 à 250)	< 75 (< 225)
Taurillons maigres	> 84 (> 250)	80 à 84 (225 à 250)	< 80 (< 225)
Bœufs finis avec mâles maigres	> 75 (> 240)	71 à 75 (215 à 240)	< 71 (< 215)
Jeunes bovins 16-18 mois gras ⁽²⁾ - sans achat - avec achat	> 73 (> 250) > 72	69 à 73 (225 à 250) 68 à 72	< 69 (< 225) < 68
Jeunes bovins herbagers 22-23 mois	> 77 (> 250)	73 à 77 (225 à 250)	< 73 (< 225)
Jeunes bovins et bœufs finis	> 75 (> 250)	71 à 75 (225 à 250)	< 71 (< 225)

⁽¹⁾ Système d'alimentation avec maïs-ensilage à volonté pour l'engraissement et la repousse des broutards.

⁽²⁾ Points de repères à minorer de 3 à 5 % en cas d'engraissement aux céréales.

Cette actualisation des repères "coût de concentré" et "productions autonomes" ne prend pas en compte les coûts supplémentaires d'alimentation liés éventuellement à des situations particulières (sécheresse...).

Valeur inventaire en € au 01.01.2009 - Bovins Charolais

		Cheptel				
		moyen	assez bon	bon	très bon	
Vaches pleines et vaches avec jeunes veaux	Poids	620	650	680	720	
	Prix/kg	2,00	2,01	2,04	2,03	
	Prix total	1240	1310	1390	1460	
Génisses pleines	Prix total	1240	1310	1390	1460	
Génisses 20-24 m élevage	Poids	430	460	490	520	
	Prix/kg	1,98	1,98	2,00	2,00	
	Prix total	850	910	980	1040	
Génisses 9-12 m élevage	Poids	260	280	300	320	
	Prix/kg	2,10	2,12	2,13	2,15	
	Prix total	550	590	640	690	
Vaches réforme engrais	Poids	660	690	720	760	
	Prix/kg	1,49	1,51	1,51	1,51	
	Prix total	990	1040	1090	1150	
Génisses en finition	Poids	630	650	670	690	
	Prix/kg	2,01	2,00	2,01	2,01	
	Prix total	1270	1300	1350	1390	
Broutards élevage	Poids	280	300	320	340	
	Prix/kg	2,15	2,15	2,12	2,09	
	Prix total	600	640	680	710	
Broutards repoussés						
	<i>Vêlages tardifs</i>	Poids	300	320	340	360
		Prix/kg	2,20	2,17	2,14	2,11
	Prix total	660	690	730	760	
	<i>Vêlages précoces</i>	Poids	360	380	400	420
		Prix/kg	2,11	2,08	2,05	2,02
	Prix total	760	790	820	850	
Jeunes bovins 12-18 mois en finition						
	<i>Vêlages tardifs</i>	Poids	380	400	420	440
		Prix/kg	2,08	2,05	2,00	1,96
	Prix total	790	820	840	860	
	<i>Vêlages précoces</i>	Poids	500	550	600	650
		Prix/kg	2,22	2,12	2,03	1,98
	Prix total	1110	1160	1220	1290	

Valeur inventaire en € au 01.01.2009 - Bovins Charolais

		Cheptel			
		moyen	assez bon	bon	très bon
Mâles 1 à 2 ans élevage	Poids	480	510	540	570
	Prix/kg	2,26	2,18	2,18	2,13
	Prix total	1080	1110	1180	1220
Jeunes bovins 20-23 mois	Poids	580	610	640	670
	Prix/kg	1,95	1,97	1,98	1,98
	Prix total	1130	1200	1270	1330
Bœufs en finition	Poids	690	710	730	750
	Prix/kg	1,90	1,90	1,92	1,93
	Prix total	1310	1350	1400	1450
Taureaux reproducteurs	Prix total	2270	2580	2880	3190

Pour toutes les catégories de cheptel d'élevage, prendre la même valeur inventaire en début et fin d'inventaire.

**Produit brut bovin et aides bovines en €par UGB ⁽¹⁾
selon les profils de vente**

	PB/UGB ⁽²⁾	PMTVA /UGB	PAB/UGB ⁽³⁾
Jeunes broutards	682 – 844	123 à 167	} 0 à 7
Broutards (vendus fin été-automne) ⁽⁴⁾	693 – 833	121 à 165	
Broutards (vendus au 1 ^{er} trimestre) ⁽⁵⁾	695 – 842	119 à 159	
Broutards repoussés et taurillons maigres	718 – 844	115 à 153	
Taurillons maigres	700 – 833	112 à 142	
Bœufs finis et mâles maigres	693 – 807	104 à 127	10 à 13
Jeunes bovins 16-18 mois	821 – 842	110 à 138	11 à 13
Jeunes bovins 16-18 mois avec achat	670 – 765	106 à 132	11 à 13
Jeunes bovins 22-23 mois	779 – 799	101 à 125	10 à 12
Jeunes bovins et bœufs finis	669 - 771	95 à 117	9 à 12

⁽¹⁾ Produit bovin/UGB y compris PMTVA, et primes à l'abattage pour la part couplée

⁽²⁾ Fourchette selon le niveau de cheptel et période de vente

⁽³⁾ Selon le taux de finition des femelles

⁽⁴⁾ fin d'année

⁽⁵⁾ début d'année

N.B : Les montants d'aides ramenés à l'UGB sont indiqués à titre indicatif. Ils sont calculés pour des systèmes en rythme de croisière.

Le montant PMTVA a été calculé sur la base d'une référence VA égale à 95 % du nombre de vêlages.

Annexes

Rappel des critères techniques

Troupeau allaitant

Production de viande vive/UGB bovin viande ⁽¹⁾

PROFIL DE VENTE	MAITRISE		EN COURS DE MAITRISE		NON MAITRISE	
	Femelles maigres	Femelles grasses	Femelles maigres	Femelles grasses	Femelles maigres	Femelles grasses
Jeunes broutards ⁽²⁾	> 290	> 300	260-290	270-300	< 260	< 270
Broutards (vendus fin été-automne) ⁽³⁾	> 295	> 305	265-295	275-305	< 265	< 265
Broutards (vendus au 1 ^{er} trimestre)	> 305	> 315	275-305	285-315	< 275	< 285
Broutards repoussés - taurillons maigres Taurillons maigres	> 295	> 305	265-295	275-306	< 265	< 275
Bœufs finis avec mâles maigres	> 300	> 315	270-300	285-315	< 270	< 285
Jeunes bovins 16-18 mois gras - sans achat - avec achat	> 335 > 350		305-335 320-350		< 305 < 320	
Jeunes bovins herbagers 22-23 mois	> 315		285-315		< 285	
Jeunes bovins et bœufs finis	> 310		280-310		< 280	

⁽¹⁾ Avec le poids des animaux mâles maigres exprimé en kg vif payable.

A majorer de 5 kg si le poids des animaux mâles maigres est exprimé en kg vif brut.

⁽²⁾ Mâles non primés.

⁽³⁾ Vente de fin d'année.

Production de viande vive et niveau de cheptel

Une étude réalisée dans le cadre des réseaux d'élevage charolais, a permis d'établir une relation entre le niveau de cheptel de souche caractérisé par le poids des vaches de réforme et la production de viande par UGB.

Trois niveaux de cheptel sont proposés :

- **le cheptel lourd** correspondant à un cheptel dont le poids moyen de vente des vaches de réforme est de l'ordre de 460 kg de carcasse (soit un poids vif de 760-780 kg pour les vaches maigres).
- **le cheptel moyen** correspondant à un cheptel dont le poids moyen de vente des vaches de réforme est de l'ordre de 400 kg de carcasse (soit un poids vif de 640-660 kg pour les vaches maigres),
- **le cheptel classique** correspondant à un cheptel dont le poids moyen de vente des vaches de réforme est de l'ordre de 430 kg de carcasse (soit un poids vif de 710-730 kg pour les vaches maigres),

Remarques :

- Les **indicateurs proposés** dans les **tableaux** sont établis sur la base d'un **cheptel classique**.
- Les grilles ci-contre permettent de préciser le niveau de la production de viande vive produite par UGB que l'on peut attendre en fonction des niveaux de cheptel et des profils de vente.
Elles donnent donc la possibilité de **préciser les commentaires** des résultats en prenant **le niveau de cheptel de l'exploitation**.

Grille de cohérence entre production de viande vive par UGB et poids du cheptel de souche

Cheptel lourd

Profil de vente	Production de viande/UGB	
	Femelles maigres	Femelles finies
Broutards	330	345
Broutards lourds	335	350
Broutards repoussés	345	355
Taurillons maigres	335	350
Avec bœufs finis et mâles maigres	335	335
Jeunes bovins 16-18 mois	370	
Jeunes bovins 22-23 mois	360	

Cheptel classique

Profil de vente	Production de viande/UGB	
	Femelles maigres	Femelles finies
Broutards	305	320
Broutards lourds	310	320
Broutards repoussés	320	330
Taurillons maigres	315	325
Avec bœufs finis et mâles maigres	315	320
Jeunes bovins 16-18 mois	350	
Jeunes bovins 22-23 mois	340	

Cheptel moyen

Profil de vente	Production de viande/UGB	
	Femelles maigres	Femelles finies
Broutards	280	295
Broutards lourds	285	295
Broutards repoussés	295	305
Taurillons maigres	290	300
Avec bœufs finis et mâles maigres	290	300
Jeunes bovins 16-18 mois	330	
Jeunes bovins 22-23 mois	325	

Troupeau allaitant

Critères de reproduction

	MAITRISE	EN COURS DE MAITRISE	NON MAITRISE
Taux de gestation Taux de vêlage ⁽¹⁾	> 92 % > 94 %	88-92 % 90-94 %	< 88 % < 90 %
Taux de productivité numérique Taux de productivité pratique	> 88 % > 90 %	83-88 % 85-90 %	< 83 % < 85 %
Taux de mortalité des veaux (Naissance - sevrage) Taux de vêlage à problèmes	< 8 % < 10 %	8-10 % 10-15 %	> 10 % > 15 %
Taux de renouvellement ⁽²⁾	> 22 %	18-22 %	< 18 %
Taux de vêlage tardif après mise herbe	< 3 %	3-12 %	> 12 %

⁽¹⁾ Nombre de vêlages/nombre de vaches et génisses 3 ans au 01/01.

⁽²⁾ Il s'agit en réalité de la proportion de 1^{er} vêlages.

Pour l'interprétation, tenir compte de l'éventuelle augmentation du nombre de vaches.

Surface fourragère

Les indicateurs "surface fourragère" sont adaptés aux systèmes de production des zones **herbagères**.

Surface récoltée/UGB (souche + élevage hivernée) (ares/UGB)

La surface récoltée UGB doit s'apprécier en fonction du potentiel de la zone.

	MAITRISE	EN COURS DE MAITRISE	NON MAITRISE
Zone à bon potentiel	30 à 35	25 - 30	< 25
Zone à potentiel moyen	35 à 40	30 - 35	< 30
Zone à potentiel limité ⁽¹⁾	40 à 45	35 - 40	< 35

⁽¹⁾ hivernage long ou sécheresse d'été marquée

Rendement ensilage maïs

RENDEMENT (TMS/ha)	MAITRISE	EN COURS DE MAITRISE	NON MAITRISE
• Zone herbagère	10 t et plus	8 - 10 t	moins de 8 t
• Zone de cultures	13 t et plus	10 - 13 t	moins de 10 t

Production de viande vive/ha de SFP (kg)

Ce critère ne peut s'apprécier qu'en fonction du potentiel de la zone, des techniques mises en œuvre et des objectifs de l'éleveur.

Systèmes "maigres"

OBJECTIF DE CHARGEMENT	BROUTARDS			MAIGRES 12-18 MOIS		
	Maîtrise	En cours maîtrise	Non maîtrise	Maîtrise	En cours maîtrise	Non maîtrise
0,90 à 1,00	> 255	230 à 255	< 230	> 265	240 à 265	< 240
1,00 à 1,10	> 285	250 à 285	< 250	> 295	265 à 295	< 265
1,10 à 1,20	> 310	275 à 310	< 275	> 320	290 à 320	< 290
1,20 à 1,30	> 335	300 à 335	< 300	> 350	315 à 350	< 315
1,30 à 1,40	> 365	325 à 365	< 325	> 380	340 à 380	< 340
1,40 à 1,50	> 390	350 à 390	< 350	> 405	365 à 405	< 365
1,50 à 1,60	> 420	370 à 420	< 370	> 435	390 à 435	< 390

Systèmes "gras"

OBJECTIF DE CHARGEMENT	TAURILLONS GRAS			BOEUFS GRAS		
	Maîtrise	En cours maîtrise	Non maîtrise	Maîtrise	En cours maîtrise	Non maîtrise
0,90 à 1,00				> 255	230 à 255	< 230
1,00 à 1,10	> 320	290 à 320	< 290	> 285	250 à 285	< 250
1,10 à 1,20	> 350	315 à 350	< 315	> 310	275 à 310	< 275
1,20 à 1,30	> 380	345 à 380	< 345	> 340	300 à 340	< 300
1,30 à 1,40	> 410	370 à 410	< 370	> 365	325 à 365	< 325
1,40 à 1,50	> 440	400 à 440	< 400	> 390	350 à 390	< 350
1,50 à 1,60	> 470	425 à 470	< 425	> 420	370 à 420	< 370

Situation économique : éléments d'alerte

ANNUITES/EBE	MAITRISE	EN COURS DE MAITRISE	NON MAITRISE
EBE < 45 700 €(300.000 F)	< 30	30-40 %	> 40 %
EBE > 45 700 €(300.000 F)	< 40	40-50 %	> 50 %

FIFAMS/Produit brut

PRODUIT BRUT (pour une famille)	MAITRISE	EN COURS DE MAITRISE	NON MAITRISE
Plus de 76 000 €(500.000 F)	35 % et moins	35-42 %	42 % et plus
Moins de 76 000 €(500.000 F) ^(a)	30 % et moins	30-37 %	37 % et plus

^(a) de 40 000 € à 76 000 €

FIFAMS + Aliments + Engrais/Produit brut

PRODUIT BRUT	MAITRISE	EN COURS DE MAITRISE	NON MAITRISE
Plus de 76 500 €(500.000 F)	53 % et moins	53-60 %	60 % et plus
Moins de 76 000 €(500.000 F) ⁽¹⁾	48 % et moins	48-55 %	55 % et plus

⁽¹⁾ Système à dominante viande bovine.

UGB "techniques" et "PHAE" par vêlage selon les types d'animaux produits

Avec pour objectif de réaliser une estimation rapide du nombre d'UGB "techniques" et d'UGB "PHAE" une grille d'indicateurs a été élaborée. Exprimés par vêlage et la suite, ces indicateurs, que l'on appellera par la suite "unité zootechnique technique" et "unité zootechnique PHAE", sont indiqués selon les profils de ventes des mâles et des femelles.

Les valeurs calculées dépendent du taux de mortalité ⁽¹⁾, du taux de renouvellement ⁽²⁾, du taux de prolificité ⁽³⁾ et des âges à la vente des différentes catégories d'animaux, exception faite des vaches de réforme. Les âges retenus sont précisés ci-dessous.

Age à la vente des différentes catégories d'animaux retenu pour le calcul des UGB "techniques" et "PHAE" (cas du cheptel classique).

Mâles

Broutards	8,5 mois
Broutards lourds	10 mois
Broutards repoussés	12,5 mois
Taurillons maigres	16,5 mois
Jeunes bovins en vif	15,5 mois
Jeunes bovins finis	17,5 mois
Jeunes bovins 22-23 mois	22,5 mois
Bœufs 27 mois	27 mois
Bœufs finis 33-34 mois	32,5 mois

Femelles

Broutardes	10 mois
Broutardes repoussées	12 mois
Génisses 18 mois maigres	18 mois
Génisses 24 mois maigres	24 mois
Génisses 33 mois finies	31 mois
Génisses 36 mois finies	34 mois

⁽¹⁾ Taux de mortalité retenu : 8 % pour les systèmes avec mâles maigres ; 9 % pour les systèmes avec mâles finis.

⁽²⁾ Taux de renouvellement retenu : 23 % pour les systèmes avec mâles maigres ; 25 % pour les systèmes avec mâles finis.

⁽³⁾ Taux de prolificité : 103 %.

Unités zootechniques "technique" et "PHAE"
selon les types d'animaux produits exprimées en nombre d'UGB par vêlage

Cheptel classique

Systèmes avec mâles maigres		Unités zootechniques par vêlage			
		"technique"		"PHAE"	
		Vaches		Vaches	
		maigres	finies	maigres	finies
Broutards 8.5 mois	Broutardes 10 mois	1,35	1,39	1,48	1,52
	Brout. repoussées 12 mois	1,36	1,40	1,50	1,54
	Génisses 18 m maigres	1,43	1,48	1,57	1,62
	Génisses 24 m maigres	1,51	1,55	1,65	1,69
	Génisses 32 m finies	1,64	1,69	1,80	1,85
	Génisses 35 m finies	1,69	1,74	1,86	1,91
Broutards 10 mois	Broutardes 10 mois	1,37	1,41	1,51	1,55
	Brout. repoussées 12 mois	1,38	1,43	1,53	1,58
	Génisses 18 m maigres	1,45	1,50	1,61	1,65
	Génisses 24 m maigres	1,53	1,57	1,68	1,72
	Génisses 32 m finies	1,66	1,71	1,84	1,88
	Génisses 35 m finies	1,71	1,76	1,90	1,94
Br. repoussés 12.5 m	Broutardes 10 mois	1,41	1,45	1,57	1,61
	Brout. repoussées 12 mois	1,42	1,47	1,59	1,63
	Génisses 18 m maigres	1,49	1,54	1,66	1,71
	Génisses 24 m maigres	1,57	1,61	1,74	1,78
	Génisses 32 m finies	1,70	1,75	1,90	1,94
	Génisses 35 m finies	1,75	1,80	1,96	2,00
Taur. maigres 16.5 m	Broutardes 10 mois	1,51	1,55	1,66	1,70
	Brout. repoussées 12 mois	1,52	1,57	1,68	1,73
	Génisses 18 m maigres	1,59	1,64	1,76	1,80
	Génisses 24 m maigres	1,67	1,71	1,83	1,87
	Génisses 32 m finies	1,80	1,85	1,99	2,03
	Génisses 35 m finies	1,85	1,90	2,05	2,09

Unités zootechniques "technique" et "PHAE"
selon les types d'animaux produits exprimées en nombre d'UGB par vêlage

Cheptel classique (suite)

Systèmes avec mâles finis		Unités zootechniques par vêlage			
		"technique"		"PHAE"	
		Vaches		Vaches	
		maigres	finies	maigres	finies
JB 15-16 mois	Brout. repoussées 12 mois	1,58	1,63	1,69	1,74
	Génisses 18 m maigres	1,65	1,70	1,75	1,80
	Génisses 24 m maigres	1,71	1,76	1,82	1,86
	Génisses 33 m finies	1,83	1,88	1,96	2,00
	Génisses 36 m finies	1,88	1,93	2,01	2,06
JB 17-19 mois	Brout. repoussées 12 mois	1,66	1,71	1,75	1,79
	Génisses 18 m maigres	1,72	1,77	1,81	1,86
	Génisses 24 m maigres	1,79	1,84	1,87	1,92
	Génisses 33 m finies	1,91	1,96	2,01	2,06
	Génisses 36 m finies	1,95	2,00	2,07	2,11
JB 22-23 mois	Brout. repoussées 12 mois	1,75	1,80	1,86	1,91
	Génisses 18 m maigres	1,82	1,87	1,92	1,97
	Génisses 24 m maigres	1,88	1,93	1,99	2,04
	Génisses 33 m finies	2,00	2,05	2,13	2,18
	Génisses 36 m finies	2,05	2,10	2,18	2,23
Bœufs 27 mois	Brout. repoussées 12 mois	1,88	1,93	2,03	2,08
	Génisses 18 m maigres	1,95	2,00	2,10	2,14
	Génisses 24 m maigres	2,01	2,06	2,16	2,21
	Génisses 33 m finies	2,13	2,18	2,30	2,35
	Génisses 36 m finies	2,18	2,23	2,35	2,40
Bœufs 32-34 mois	Brout. repoussées 12 mois	2,06	2,11	2,24	2,29
	Génisses 18 m maigres	2,13	2,18	2,30	2,35
	Génisses 24 m maigres	2,19	2,24	2,37	2,42
	Génisses 33 m finies	2,31	2,36	2,51	2,56
	Génisses 36 m finies	2,36	2,41	2,56	2,61

Exploitations avec bovins viande

Indicateurs technico-économiques

Race Charolaise - Edition 2009

Une information complémentaire peut être obtenue auprès des personnes qui ont participé à l'élaboration de ce dossier :

Daniel LAFAYE
Chambre d'Agriculture de l'Allier
60, Cours Jean Jaurès - BP 1727
03017 MOULINS
Tél : 04.70.48.42.42

Sophie AUZEL, Yvan LAGROST
Chambre d'Agriculture du Cher - EDE
2701, Route d'Orléans - BP 10
18230 ST DOULCHARD
Tél : 02.48.23.04.00

Jean-Michel GROS
Chambre d'Agriculture de Côte d'Or - EDE
Pôle Agricole de Pouilly en Auxois
21320 CREANCEY
Tél : 03.80.90.89.09

Claude VINCENT
Chambre d'Agriculture de l'Indre - EDE
24, Rue des Ingrains
36022 CHATEAUROUX CEDEX
Tél : 02.54.61.61.64

Yann PROUTEAU
Chambre d'Agriculture de l'Indre et Loire
38, Rue Augustin Fresnel - BP 139
37171 CHAMBRAY LES TOURS
Tél : 02.47.48.37.63

Anne LAMY
Chambre d'Agriculture du Loir et Cher
CS 1808
11, 13, 15 Rue Louis - Joseph Philippe
Zone de l'Erigny
41018 BLOIS CEDEX
Tél : 02.54.55.20.00

Guy MURON
Chambre d'Agriculture de la Loire - EDE
23, Bd Charles de Gaulle
42120 LE COTEAU
Tél : 04.77.67.80.60

Christian BOURGE, Frédérique MARCEAU
Chambre d'Agriculture de la Nièvre
25, Boulevard Léon Blum - BP 80
58028 NEVERS CEDEX
Tél : 03.86.93.40.00

Fabrice LEDIEU
E.D.E du Puy de Dôme
11, Allée de Fermat
63171 AUBIERE CEDEX
Tél : 04.73.44.46.00

Thierry LAHEMADE
Chambre d'Agriculture de Saône et Loire - EDE
59, Rue du 19 Mars 62 - BP 522
71010 MACON
Tél : 03.85.29.56.13

Jérôme LAVIRON
C.A.I.A.C. - E.D.E de l'Yonne
3, Rue Jules Rimet
89400 MIGENNES
Tél : 03.86.92.36.35

Jean-Paul BELLAMY
Institut de l'Élevage
2, Ter Rue du Ravelin
58000 NEVERS
Tél : 03.86.36.90.44

LES PARTENAIRES FINANCIERS

L'Office de l'Élevage

Le Ministère de l'Agriculture (CASDAR)

Le suivi et la valorisation annuelle des données de l'échantillon national des exploitations suivies dans le cadre du dispositif RECP (Socle national) sont cofinancés au plan national par l'Office de l'Élevage (dans le cadre du soutien aux filières pour l'amélioration des conditions de production) et par le Ministère de l'Agriculture (CASDAR) dans le cadre du PNDAR 2009-2013. L'acquisition de données issues d'exploitations complémentaires au Socle national ainsi que la réalisation d'études ou de valorisations thématiques du dispositif relèvent d'autres sources de financement.



OFFICE DE L'ÉLEVAGE



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
"Développement agricole et rural"



RÉSEAUX
D'ÉLEVAGE
CHAROLAIS



CHAMBRES
D'AGRICULTURE
03-18-21-36-37
41-42-58-71
CAIAC 89-EDE 63



INSTITUT DE L'ÉLEVAGE

LES RESEAUX D'ÉLEVAGE POUR LE CONSEIL ET LA PROSPECTIVE (RECP)

Issu d'un partenariat associant l'Institut de l'Élevage, les Chambres d'Agriculture et des éleveurs volontaires, le dispositif RECP repose sur le suivi d'un échantillon d'environ 2000 exploitations qui couvrent la diversité des systèmes de production d'élevage bovin, ovin et caprin français. Il constitue un observatoire de la durabilité et de l'évolution des exploitations d'élevage.

Ce dispositif permet également de simuler les conséquences de divers changements (contexte économique, réglementations, modes de conduite) sur l'équilibre des exploitations.

Ses nombreuses productions sous forme de références ou d'outils de diagnostic alimentent des actions de conseil et de transfert vers les éleveurs et leurs conseillers.

Juillet 2009

PUB IE : 00 09 54 112